

CODE DE VIE – ÉCOLE PHILIPPE-LABARRE

Afin de vivre en harmonie au sein de l'école, d'y retrouver un milieu sain et sécuritaire ainsi qu'un climat propice aux apprentissages, les élèves et l'ensemble de l'équipe-école ont la responsabilité de respecter le code de vie de l'école.



Le code de vie de notre école s'appuie sur cinq valeurs qui ont été privilégiées suite à une consultation menée auprès des élèves, des parents et du personnel de l'école. Ces valeurs sont : la **persévérance**, la **civilité**, le **respect**, la **sécurité** et l'**estime de soi**. Elles sont à la base de notre code de vie éducatif et guideront nos interventions.

La violence et l'intimidation à l'école

Dans notre école, toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire. **Le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation.** Vous pouvez consulter le document complet sur notre site web ou en demander une copie au secrétariat.

En vertu de la Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec, l'intimidation et la violence sont définies comme suit :



INTIMIDATION

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

(L.I.P. Art 13, 1.1 O, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

VIOLENCE

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. »

(L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

Application du code de vie

Le code de vie s'applique à tous et dans toutes les activités de l'école (classe, service de garde, sorties), ainsi que dans l'autobus et lors des activités parascolaires.

Tous les membres du personnel sont responsables de la gestion du code de vie tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.

Règles et comportements attendus

Valeurs	Règles	Comportements attendus	Raisons d'être
<p>Persévérance Tenir à ce que l'on veut, croire en ses forces et s'engager afin d'atteindre son but, et ce, à l'intérieur d'une relation signifiante où l'on se sent reconnu, engagé et soutenu.</p>	<p>Je fais des efforts et je m'implique dans ma réussite scolaire.</p>	<p>Je demande de l'aide lorsque j'en ai besoin. Je termine ce que je commence.</p>	<p>Mettre toutes les chances pour réussir de son côté.</p>
<p>Civilité Attitudes de respect et de considération à l'égard des autres et de l'environnement, courtoisie, politesse et bonnes manières.</p>	<p>Je prends soin du matériel et de l'environnement.</p>	<p>Je garde mon école propre. Je demande poliment. Je prends soin des autres. Je suis attentif aux autres. Je respecte la bulle des autres.</p>	<p>Vivre dans un environnement scolaire et de jeu agréable et accueillant.</p>
<p>Respect Sentiment qui porte à traiter quelqu'un avec égards, estime et considération.</p>	<p>Je respecte les adultes et les élèves par mes attitudes et mon langage.</p>	<p>J'applique les consignes données par les adultes. Je m'exprime avec calme, respect et je suis à l'écoute de l'autre. Je règle mes conflits par la communication et de façon pacifique.</p>	<p>Développer des relations harmonieuses avec les autres.</p>
<p>Sécurité Ne pas être exposé à des événements critiques ou à des risques. État d'esprit d'une personne (ou d'un groupe) qui se sent tranquille, rassurée, en confiance, à l'abri du danger.</p>	<p>J'adopte un comportement sécuritaire pour moi et pour les autres.</p>	<p>Je suis calme et silencieux dans les rangs et dans les déplacements. J'agis de façon sécuritaire.</p>	<p>Se sentir en sécurité dans son école.</p>
<p>Estime de soi Jugement que l'on porte sur sa propre valeur et ses capacités. Satisfaction que l'on retire de la façon dont on se perçoit.</p>	<p>Je développe ma confiance en moi et mon sentiment de compétence.</p>	<p>Je suis capable de nommer mes forces et mes défis. J'exprime mes sentiments, mes besoins et mes opinions au moment opportun.</p>	<p>Développer une image positive et apprendre à être fier de soi.</p>

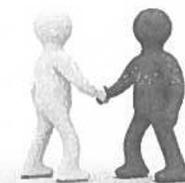
Conséquences

Le jeune qui enfreint ces règles s'expose à des interventions éducatives ou à des sanctions, selon le cas.
(voir à la page suivante)

Notre approche d'intervention

À l'école Philippe-Labarre, la discipline rime avec estime. Nous voulons responsabiliser les élèves face à leurs gestes et ainsi, faire ressortir le meilleur d'eux. Nous souhaitons aussi développer chez nos élèves l'empathie et la considération pour l'autre. C'est pourquoi nous prôtons la réparation avant la punition.

Si nous constatons un manquement majeur au code de vie de l'école chez votre enfant (violence, intimidation ou vandalisme), nous vous aviserons par une contravention placée dans son agenda. Vous connaîtrez la raison du manquement, la réparation qu'il devra effectuer ou la conséquence reçue. Nous vous demanderons de signer cette contravention. Pour tout autre manquement au code de vie, des interventions éducatives seront faites à l'école et un billet de communication pourrait être fait pour informer les parents selon la gravité ou le caractère répétitif du geste.



S'excuser c'est bien, mais réparer c'est mieux!!

ASPECTS IMPORTANTS DE LA RÉPARATION

- La réparation est une tentative en vue de redresser un tort.
- La réparation est reliée à une valeur.
- L'élève qui a commis le geste trouve lui-même le moyen d'apaiser la victime.
- La réparation n'est pas précédée par une critique ou par un exposé moralisateur.
- L'intervention est axée sur la compensation et sur l'apprentissage d'une meilleure conduite.

CONDITIONS POUR UNE BONNE RÉPARATION

- Il faut que cela te demande du temps et des efforts.
- La personne doit être satisfaite du résultat.
- La réparation devrait avoir un lien avec le geste posé.
- Il faut que ce soit une réparation qui ait du sens pour la victime.

EXEMPLES DE GESTES DE RÉPARATION ENVERS L'ÉLÈVE à qui on a fait du tort

En tout temps, présenter des excuses à l'autre élève ou aux autres élèves concernés.

- | | |
|---|---|
| ➤ Apporter son sac repas. | ➤ Consoler la personne à qui j'ai fait de la peine. |
| ➤ Jouer avec lui durant un certain nombre de midis ou de récréations. | ➤ Aider à soigner l'élève que j'ai blessé. |
| ➤ Faire un dessin. | ➤ Rendre service à l'autre élève. |
| ➤ Lever la chaise de l'autre. | ➤ Prendre soin d'un plus petit que moi. |
| ➤ Faire le sac de l'autre. | ➤ Proposer un « traité de paix » écrit et signé que je négocie avec l'élève impliqué. |
| ➤ Aider dans les leçons et devoirs. | ➤ Écrire une lettre d'excuses à celle ou à celui à qui j'ai fait du tort... |
| ➤ Se placer en travail d'équipe avec l'autre. | ➤ Écrire cinq compliments à celle ou à celui à qui j'ai fait du tort. |
| ➤ Écrire ses leçons. | ➤ Faire des travaux communautaires (concierges, bibliothécaire, bénévolat, etc.). |
| ➤ Laisser l'autre choisir le jeu. | ➤ Faire un projet de sensibilisation pour les autres élèves (intimidation). |
| ➤ Trouver des qualités à l'autre. | |
| ➤ Faire une réflexion. | |
| ➤ Trouver des moyens de mieux agir la prochaine fois. | |

Lorsque des sanctions sont nécessaires

Certaines situations pourraient nécessiter une intervention impliquant des sanctions (mesures disciplinaires) ou des mesures de soutien de la part des intervenants de l'école :

- l'élève a accumulé de nombreux manquements au code de vie
- l'élève doit prendre conscience qu'il a commis un geste d'une grande gravité
- l'élève a posé un geste de violence et d'intimidation
- tout autre situation justifiant une intervention disciplinaire.

Quelques exemples de mesures qui pourraient être prises

Mesures de soutien

- Avertissement (verbal ou écrit)
- Soutien au développement des habiletés sociales
- Pratique guidée
- Intensification du soutien au développement des habiletés sociales (individuel ou en groupe)
- Récréations accompagnées
- Rappel de la règle avant la tenue d'une activité
- Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève
- Communication régulière entre l'école et la maison
- Rencontres individuelles avec le titulaire
- Rencontres avec la TES ou la psychoéducatrice
- Rencontres individuelles avec la direction de l'école
- Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice
- Contrat particulier « école/maison »
- Contrat ou système d'émulation personnalisé avec renforcement positif
- Feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements
- Mentorat
- Rencontre de l'élève et ses parents par la direction de l'école (ou tout autre intervenant de l'école)
- Référence aux professionnels concernés (avec l'accord des parents)
- Mise en place d'un plan d'intervention
- Réintégration progressive à l'école ou dans la classe
- Références à des services externes (CLSC, SPVM...)



Mesures disciplinaires (éducatives et graduées)

- Obligation de porter des vêtements fournis par l'école
- Geste réparateur
- Remboursement ou remplacement du matériel
- Travaux communautaires
- Réflexion écrite
- Illustration écrite de la situation (dessin) et explication
- Retrait de privilège
- Reprise du temps perdu
- Reprise de travaux non faits ou non terminés
- Excuses (privées ou publiques) verbales ou écrites
- Perte d'autonomie, déplacement limité
- Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal
- Travail personnel de recherche
- Présentation du travail de recherche
- Retrait de la classe avec travail supervisé relatif au manquement
- Retrait de la cour d'école avec surveillance
- Retenue pendant ou après les heures de cours
- Suspension interne;
- Suspension externe*
- Implication du Service de police*



*mesures exceptionnelles

Engagement de l'élève

J'ai pris connaissance des règlements et du code de vie de l'école Philippe-Labarre et je m'engage à les respecter.

Signature : _____

Engagement des parents

Nous avons pris connaissance des informations, des règlements et du code de vie de l'école Philippe-Labarre et nous nous engageons à les respecter et à encourager notre enfant à les respecter également.

Signature : _____

Engagement des intervenants

Chaque intervenant de l'école s'engage à faire respecter ces règles et ce code de vie afin de favoriser un climat propice à la réussite scolaire



École Philippe-Labarre
3125, Avenue Fletcher
Montréal (Québec) H1L 4E2
514-596-4920

Formulaire de dénonciation d'intimidation ou de violence

Tu as subi de la violence ou de l'intimidation?
Tu as été témoin d'un acte de violence ou d'intimidation?

Dénonce-le !

Ce n'est pas facile de dénoncer quelqu'un. Tu as pris une bonne décision en le faisant. Ton message est confidentiel. Seul le responsable de l'école pourra le lire et communiquer avec toi.

Nom et prénom de l'élève : _____

Nom et prénom du membre du personnel : _____

Je suis : Victime Témoin

De :

Violence verbale Violence physique Cyberintimidation

Décris ce que tu as vu ou ce que tu vis :

Depuis quand cette situation se produit-elle ? _____

Combien de fois cela s'est-il produit? _____

À quel endroit cela s'est-il produit? _____

Est-ce que tu en as déjà parlé? _____

Si oui, avec qui? _____

Apporte ton formulaire au secrétariat ou glisse-le sous la porte du bureau xxx
C'est très bien de nous faire confiance, tu auras une réponse d'ici 72 heures.
Nous prendrons un rendez-vous avec toi pour en parler.



Priorisation des interventions à l'école Philippe-Labarre

<p style="text-align: center;"><i>Niveau Rouge</i></p> <p style="text-align: center;">Comportements qui nuisent à l'ordre en général, à l'intégrité et à la sécurité</p> <p style="text-align: center;">*À considérer le contexte, l'intensité, la fréquence des comportements, et les particularités spécifiques de l'élève.</p>	<p style="text-align: center;"><i>Niveau orangé</i></p> <p style="text-align: center;">Comportements qui nuisent à l'apprentissage des autres</p> <p style="text-align: center;">*À considérer le contexte, l'intensité, la fréquence des comportements, et les particularités spécifiques de l'élève.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Exemple : • Utilise la menace • Se sauve de l'école • Agression physique • Prononce une insulte ciblée • Lance / brise des objets dans l'intention de blesser • Manque gravement de pudeur • Graffiti un autre élève • Se met en position de danger • Est en contact avec des substances illicites • Intimide • Émet des commentaires racistes ou sexistes • ... 	<p>Exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilise un langage ordurier • Argumente • Refuse de coopérer • Se moque d'un autre élève • Est impoli avec un membre du personnel • Conflit récurrent entre élèves • ...

1. Appel à l'intercom pour un des deux niveaux
 - Rouge : si pas de réponse, en prévention envoyer un.e élève (nécessite une intervention rapide)
 - Orangé : si pas de réponse, rappeler après 5 minutes

2. La secrétaire communique avec les personnes concernées selon cet ordre de priorité :
 - TES / TES classe AMPLI
 - Psychoéducatrice
 - Directions

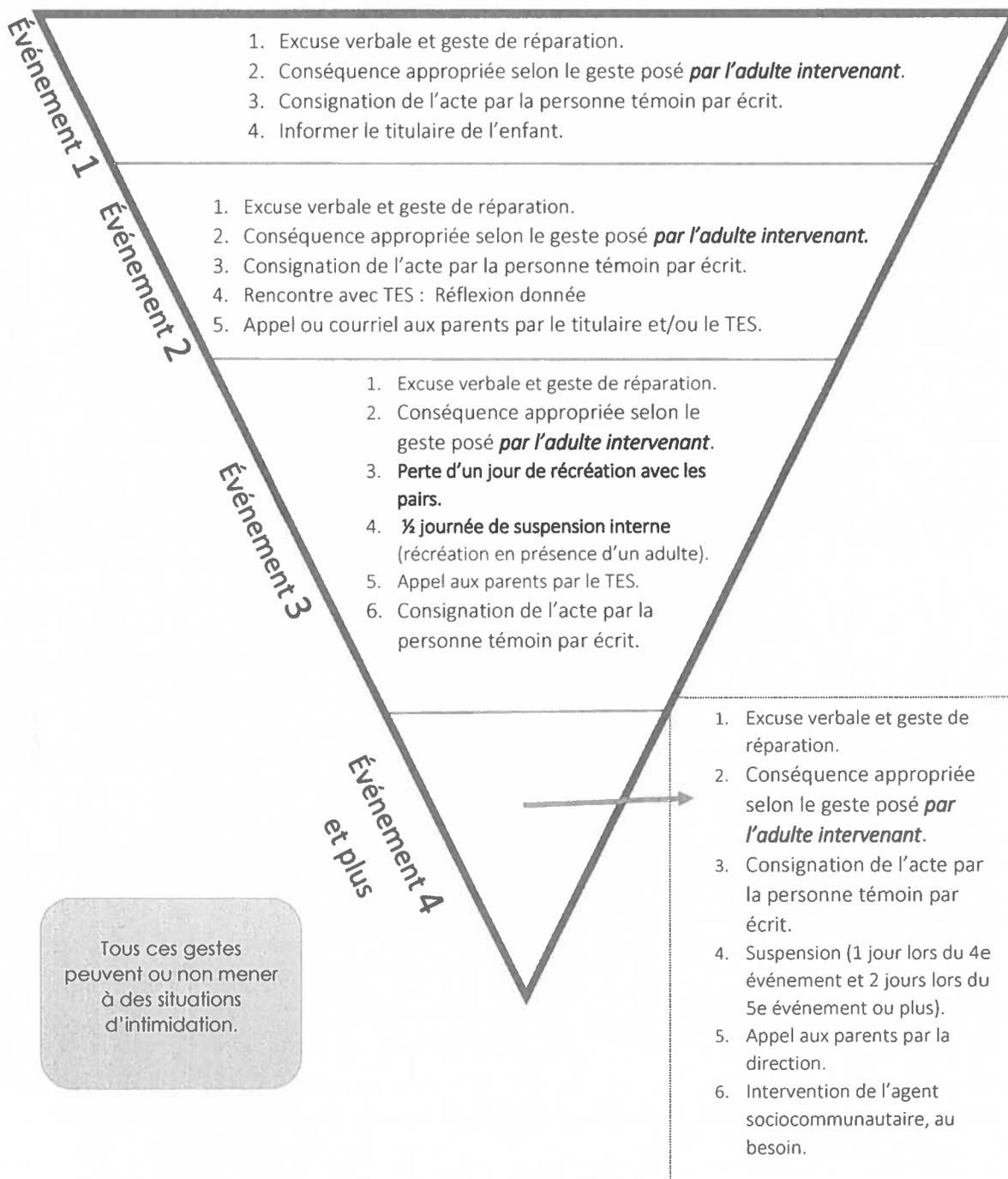
3. Le titulaire remplit le papier de retrait classe et le remet à l'intervenant
4. Si nécessaire, l'élève est sorti avec un intervenant
5. Intervention qui vise à apaiser le comportement
6. Réflexion avec l'élève sur son comportement
7. Informer l'enseignant de l'intervention menée
8. Retour en classe le plus rapidement possible, dès que l'élève est suffisamment disponible
9. La TES et le titulaire (avec bienveillance) accompagnent et soutiennent l'élève pour son retour en classe
10. L'enseignant boucle l'intervention avec son élève lorsqu'il le juge pertinent (il se pourrait que la situation ne se règle pas immédiatement au retour)
11. Communication avec le parent (mot à l'agenda, appel, courriel) **par l'enseignant** (ou autre intervenant en cas de suppléant) afin de l'informer du retrait de classe
12. Si le comportement de l'élève perdure, il est retiré de nouveau, jusqu'à la fin de la période ou pour la demi-journée, selon la gravité du comportement (suspension interne)
13. Possibilité de la mise en place ou de la révision du protocole d'intervention

PROTOCOLE D'INTERVENTION (LOI 56)

GESTE DE VIOLENCE PHYSIQUE



*À considérer le contexte, l'intensité, la fréquence des comportements et les particularités spécifiques de l'élève. (préscolaire, accueil, ampl. âge, etc..)



Tous ces gestes peuvent ou non mener à des situations d'intimidation.

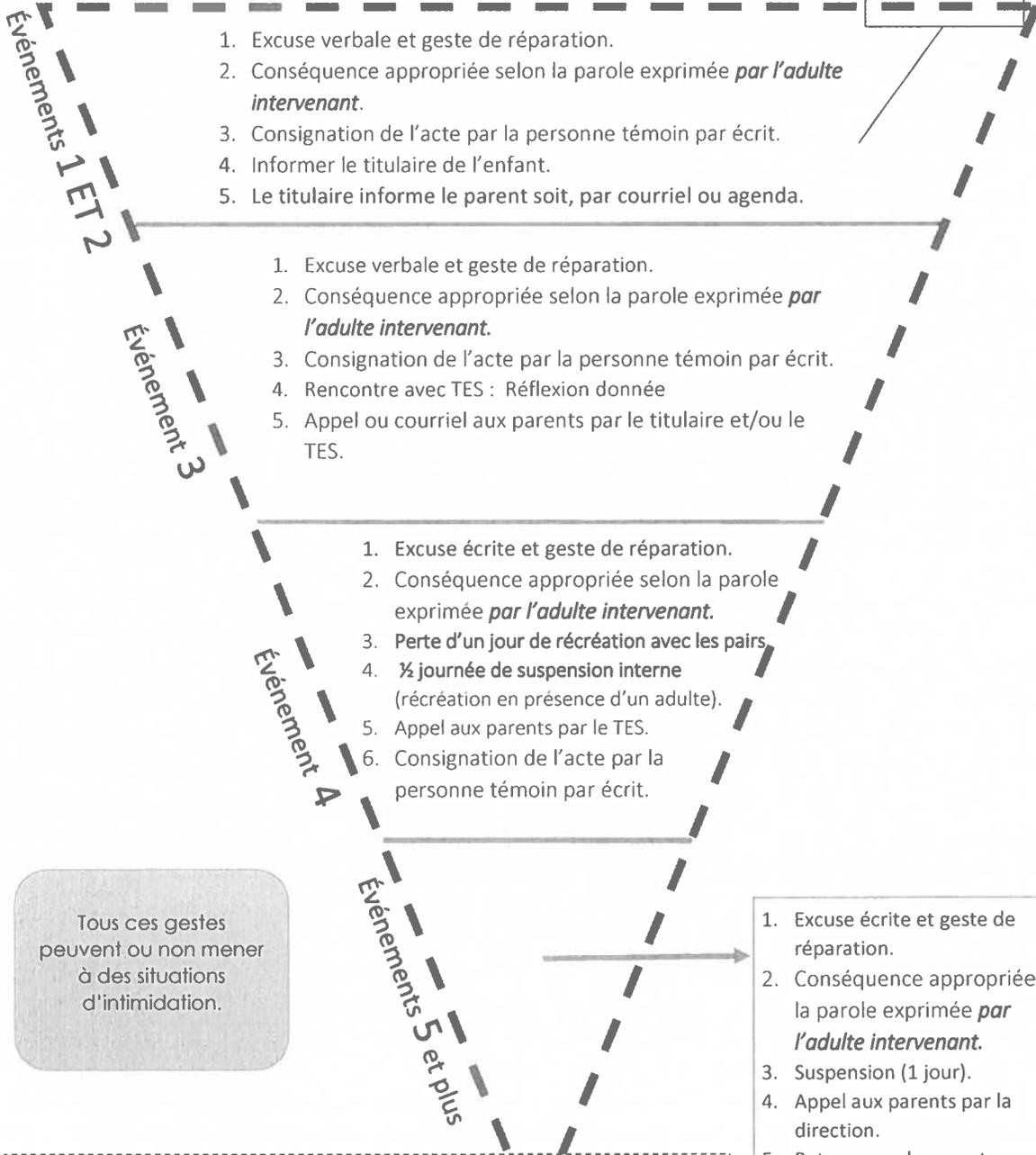
- Les gestes de violence à l'égard des adultes seront évalués au cas par cas par la direction.
- Un document pistant les intervenants sur des idées de gestes de réparation sera placé en annexe.
- En retrait et/ou suspension, le titulaire fournira le travail aux éducateurs.
- Les retours de suspension sont toujours faits en présence d'une direction et d'au moins un parent.
- Les interventions et leur gradation seront ajustées selon la situation.
- Selon l'intensité des besoins, une demande de service peut être adressée à l'équipe Multi.



PROTOCOLE D'INTERVENTION (LOI 56) INSULTE ET VIOLENCE VERBALE

*À considérer le contexte, l'intensité, la fréquence des comportements et les particularités spécifiques de l'élève. (préscolaire, accueil, ampl. âge, etc..)

Au 2^e événement :
rencontre
avec TES



1. Excuse verbale et geste de réparation.
2. Conséquence appropriée selon la parole exprimée *par l'adulte intervenant*.
3. Consignation de l'acte par la personne témoin par écrit.
4. Informer le titulaire de l'enfant.
5. Le titulaire informe le parent soit, par courriel ou agenda.

1. Excuse verbale et geste de réparation.
2. Conséquence appropriée selon la parole exprimée *par l'adulte intervenant*.
3. Consignation de l'acte par la personne témoin par écrit.
4. Rencontre avec TES : Réflexion donnée
5. Appel ou courriel aux parents par le titulaire et/ou le TES.

1. Excuse écrite et geste de réparation.
2. Conséquence appropriée selon la parole exprimée *par l'adulte intervenant*.
3. Perte d'un jour de récréation avec les pairs.
4. ½ journée de suspension interne (récréation en présence d'un adulte).
5. Appel aux parents par le TES.
6. Consignation de l'acte par la personne témoin par écrit.

1. Excuse écrite et geste de réparation.
2. Conséquence appropriée la parole exprimée *par l'adulte intervenant*.
3. Suspension (1 jour).
4. Appel aux parents par la direction.
5. Retour avec le parent, l'élève, le TES et la direction.
6. Consignation de l'acte par la personne témoin par écrit.

Tous ces gestes peuvent ou non mener à des situations d'intimidation.

- o Les gestes de violence à l'égard des adultes seront évalués au cas par cas par la direction.
- o Un document pistant les intervenants sur des idées de gestes de réparation sera placé en annexe.
- o En retrait et/ou suspension, le titulaire fournira le travail aux éducateurs.
- o Les retours de suspension sont toujours faits en présence d'une direction et d'au moins un parent.
- o Les interventions et leur gradation seront ajustées selon la situation.
- o Selon l'intensité des besoins, une demande de service peut être adressée à l'équipe Multi.



À la récréation...

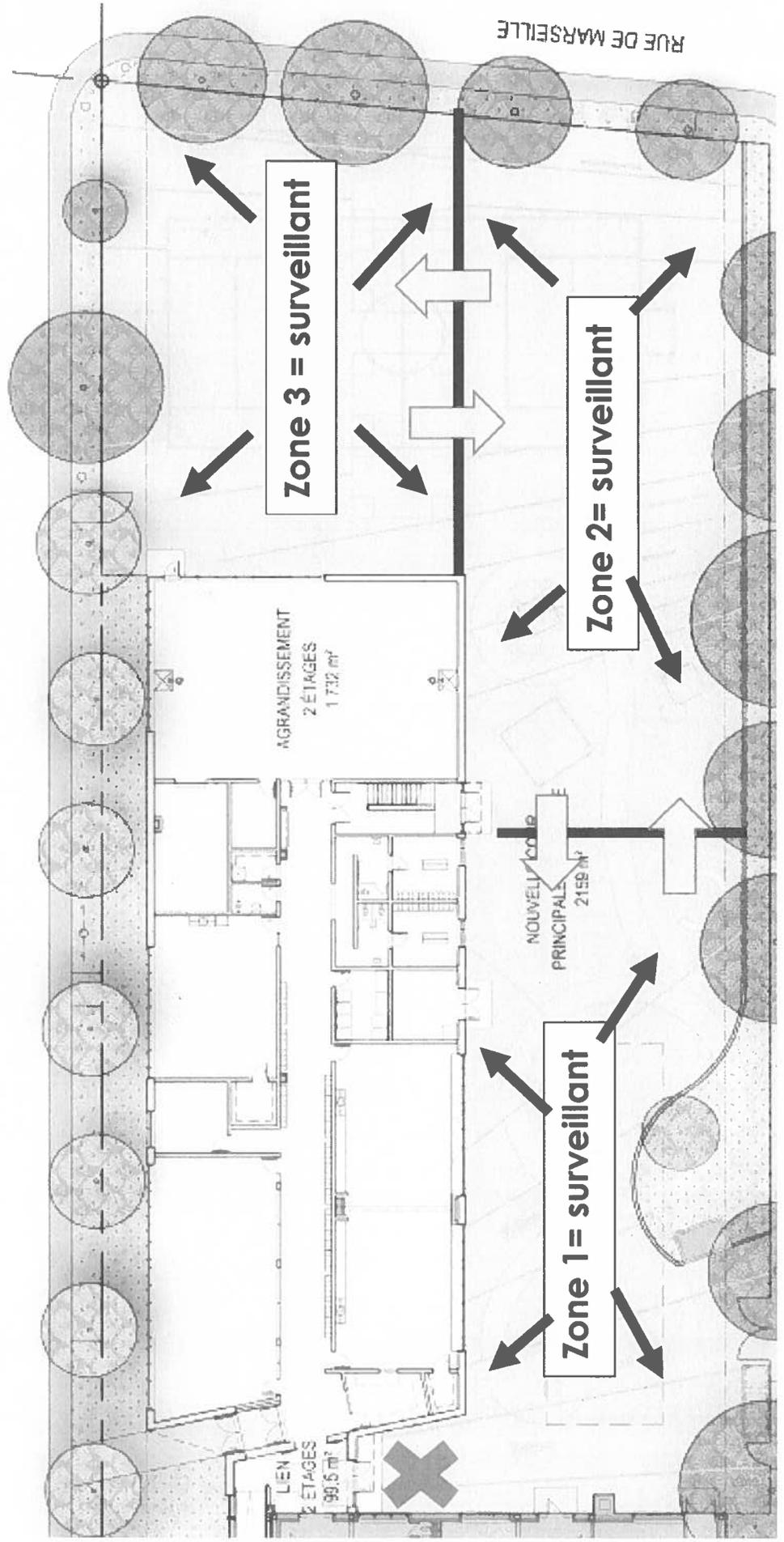
- ❖ Je respecte les règles du jeu auquel je joue.
- ❖ Les jeux de placages, de jambettes et de bousculades ne sont pas permis.
- ❖ J'utilise le matériel de façon appropriée.
- ❖ Je vais voir un surveillant si j'ai un problème que je n'arrive pas à régler seul.
- ❖ Je laisse la neige au sol.
- ❖ Je ne vais pas près de la porte du 1^{er} cycle.
- ❖ Au son de la cloche, j'arrête de jouer.
- ❖ Je ramène le matériel à l'endroit désigné à la fin de la récréation.
- ❖ Je me place en rang et j'entre calmement dans l'école.
- ❖ Si j'enfreins une de ces règles, l'adulte me donnera une conséquence en lien avec le geste posé.
(Être retiré du jeu, un temps de réflexion au mur, retirer le matériel,...)

Le **code de vie de l'école** s'applique à tout moment et aussi durant la récréation!

Surveillances collectives aux récréations A et B

- 178/3 = 60 élèves par surveillant
- Sachant que la cour est en forme de  ; le champ de vision et le déplacement sont plus difficiles.

AVENUE BILAUDEAU



Le code d'éthique du surveillant

Le surveillant se doit d' :

1. Être à son poste en fonction de l'emplacement qui lui a été attribué et à l'heure escomptée soit ;

Récréation	Avant-midi	Après-midi
A	9h28	14h01
B	9h58	14h25



2. Assurer une surveillance **active** et **dynamique** en se déplaçant en fonction du poste qu'il occupe.

- ⇒ Se déplacer constamment; ceci donnera l'impression que les adultes sont partout en même temps. Le déplacement permet d'avoir davantage de contacts positifs.
- ⇒ Balayer les lieux du regard; Observer le comportement des élèves, pas seulement leurs jeux ou leur apparence physique.
- ⇒ Offrir un renforcement positif; Reconnaître la collaboration. Remercier lors du respect d'une consigne donnée
- ⇒ Enseigner de façon ponctuelle les habiletés sociales; Généralement une agression sera précédée d'une dispute, d'un jeu rude, d'une agitation. Savoir reconnaître les gestes avant-coureurs permettra de signifier quel est le comportement attendu et évitera l'escalade
- ⇒ Appliquer les conséquences immédiatement en cas de comportement négatif : Ne pas fermer les yeux sur des paroles ou des gestes inacceptables. Si un problème ne peut être résolu en moins de 5 minutes, il faut le référer à la direction (selon la gravité) ou à un autre endroit établi à l'avance afin d'y consacrer le temps adéquat.

Le code d'éthique du surveillant

3. *Éviter de se regrouper entre surveillant* afin d'assurer une constance dans la surveillance, et ce, en tout temps.
4. **Être vigilant et aux aguets** pour prévoir ce qui est raisonnablement probable et prévisible afin d'éviter les escalades de certaines situations. (Mieux vaut prévenir que guérir!)
5. Interdire une activité jugée dangereuse ou qui expose les élèves à des risques et s'assurer que celle-ci cesse en énonçant les consignes de façon claires et précises et en assurant de faire respecter l'interdiction en intervenant à chaque fois qu'il y a un manquement.
6. **Intervenir de façon systématique** que ce soit de façon préventive pour faire cesser une situation à risque, lors d'une situation conflictuelle ou pour faire respecter les règlements de la récréation.
7. **Rédiger les interventions effectuées nécessitant une attention particulière** Sur une feuille pour de transmettre l'information au titulaire afin d'assurer un suivi. Si l'intervention est incomplète, se référer au titulaire de l'élève et/ou au TES afin d'assurer un suivi et diffuser des informations pertinentes aux acteurs concernés.

<u>Avis de comportement</u> <u>année 2023-2024</u>		
Nom de l'élève : _____		
Date: _____		Groupé: _____
Avis numéro : ____	comportement:	jaune <input type="checkbox"/> orange <input type="checkbox"/> rouge <input type="checkbox"/>
Comportement(s) manqué(s):		
Violence physique	Violence verbale	
Frapper <input type="checkbox"/>	Proférer des insultes ou des injures: <input type="checkbox"/>	
Donner des coups de pied <input type="checkbox"/>	Bailler de noms <input type="checkbox"/>	
Donner des coups de poing <input type="checkbox"/>	Faire des commentaires sur l'apparence, tenues, tatoués, structures etc. <input type="checkbox"/>	
Pousser ou pousser d'un objet <input type="checkbox"/>	Ménacer <input type="checkbox"/>	
Voler d'un objet <input type="checkbox"/>	Comportements non-verbaux évocateurs <input type="checkbox"/>	
Morale <input type="checkbox"/>	Ignorance volontaire <input type="checkbox"/>	
Poursuivre la victime <input type="checkbox"/>	Inflencer des amis de façon négative <input type="checkbox"/>	
Entrer des objets <input type="checkbox"/>	Autre : <input type="checkbox"/>	
Lieu(x) :		
Cour de récréation	AMT	Corridor
	PTG	Tolence
		Classe
Moment(s) :		
Récréation	Sorti l'heure du dîner	Trajet
		Autre
Interventions :		

Signature de l'intervenant : _____		
J'ai pris connaissance de cet avis.		
Signature du parent : _____		